



Termes de Référence

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM pour le Gouvernement, doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre.

Ces Termes De Référence (TDR) énoncent les lignes directrices des attentes d'une Évaluation Finale (EF) du projet « *A Bottom-up approach to ABS: Community level capacity development for successful engagement in ABS value chains in Cameroon (Echinops giganteus and Mondia whitei)* ». Ce projet a été administré par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, et du Développement Durable (MINEPDED) avec le PNUD comme Agence d'exécution du FEM, pour une durée de trois (3 ans) de 2017 à 2019.

Conformément au document du projet et toute autre documentation de référence, l'évaluation finale permettra de déterminer jusqu'à quel degré les objectifs et les résultats attendus du projet ont été réalisés dans les délais prescrits et d'identifier les principales leçons tirées pour des programmations à venir, et notamment pour réfléchir le contenu d'une seconde phase. Elle sera menée par un expert national en évaluation.

L'évaluation finale comportera une section sur les leçons apprises pour une large diffusion auprès des acteurs et des pays menant des projets similaires en matière de gestion des ressources génétiques dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, au titre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). L'évaluation se focalisera également sur l'impact le plus large découlant des activités menées dans le cadre de ce projet. Aussi, la durabilité des résultats sera revue en prenant en compte leur contribution au développement de capacités et l'atteinte des objectifs environnementaux globaux. Enfin, elle devra conclure avec des recommandations pour des activités de suivi fondé sur une stratégie de sortie avec comme perspective leur réplification.

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROJET

Titre du projet :	A bottom-up approach to ABS: Community level capacity development for successful engagement in ABS value chains in Cameroon (Echinops giganteus and Mondia whitei)			
ID de projet du FEM :	PIMS : 5387	Source de financement	<i>A l'approbation (en millions USD)</i>	<i>À l'achèvement (en millions USD)</i>

ID de projet du PNUD :	00096111	Financement du FEM :	500 000	A Compléter
Pays	Cameroun	NPIF	400 000	A Compléter
Région	RBA	Gouvernement :	1 200 000	A Compléter
Domaine Focal	Développement Durable	Autres : ERUDEF	500 000	A Compléter
Programme Opérationnel		Cofinancement	2 100 000	A Compléter
Agence d'exécution :	MINPDED	Coût total du projet :	2 600 000	A Compléter
Autres partenaires participant au projet :	PNUD, GEF, ERUDEF	Signature du DP (Date de début du projet) :		Octobre 2016
		Date de clôture :	Proposé : Octobre 2019	Réel : A Compléter

OBJECTIF ET PORTÉE

Le projet « *A bottom-up approach to ABS: Community level capacity development for successful engagement in ABS value chains in Cameroon* » de taille moyenne d'une durée de trois (3) ans de 2017-2019 vise à renforcer les capacités aux niveaux national et local afin de développer des chaînes de valeur des ressources génétiques de *Echinops giganteus* et *Mondia whiteii* conformément aux principes d'accès et de partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques au titre du Protocole de Nagoya dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CBD)

L'approche bottom-up a permis de mettre les communautés locales cibles au centre de tous les processus initiés en vue par ailleurs de pouvoir s'inspirer de l'expérience communautaire dérivée pour informer le contenu de la réflexion qui a abouti à la mise en place d'un cadre juridique. Les avantages environnementaux globaux escomptés à la fin des interventions du projet sont les suivants: (i) Contribuer à la réalisation des trois objectifs de la CDB et des objectifs d'Aichi, pour contribuer à la réduction du taux de perte de la biodiversité mondiale; (ii) Permettre aux communautés locales cibles et aux pays de réduire la perte de biodiversité en tirant de plus grands avantages économiques des ressources génétiques cibles, en fournissant ainsi des incitations à la conservation de la biodiversité; (iii) Renforcer les droits et la gestion des communautés autochtones et locales sur leurs ressources génétiques et leurs savoirs traditionnels, et contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité locale et à son utilisation durable. En outre, l'expérience acquise dans le développement de ces deux chaînes de valeur jettera les bases de l'établissement d'autres chaînes de valeur dans le pays et dans la région.

Les interventions de ce projet se rapportent aux chaînes de valeurs des ressources génétiques de *Echinops giganteus* et *Mondia whitei*. Dans le cas de *Echinops giganteus*, la communauté locale est Magha-Bamumbu. Pour *Mondia whiteii*, les villages identifiés sont les suivants Bangang et les hautes terres de Lewoh /Lebialem en particulier : Awoh-Bamundu, Folipi, Banto, Egumbo, bechati, Besali, Bangang, Nkong et Lewoh-Lebang.

L'évaluation finale sera menée pour une période trois (3) semaines, conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM. Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

M25

APPROCHE ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une approche et une méthode globales¹ pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.

Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (Annexe C) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain dans la zone d'intervention du Projet ABS, au niveau des communautés locales telles que Magha-Bamumbu ; ainsi que les villages suivants Awoh-Bamundu, Folipi, Banto, Egumbo, bechati, Besali, Bangang, Nkong et Lewoh-Lebang.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les parties prenantes suivantes :

- ✓ Administrations de tutelle : MINEPDED
- ✓ Bureau Pays du PNUD : Cameroun
- ✓ GEF Small Grants Program
- ✓ ERUDEF: Environment and Rural Development Foundation
- ✓ Equipe du Projet PNUD
- ✓ Organes consultatifs et communautés bénéficiaires cibles au niveau local : autorités locales, représentants des populations, coopératives, organisations villageoises, organisations d'éleveurs, organisations de femmes, etc.
- ✓ Partenaires techniques et financiers
- ✓ Projets et programmes cofinancés
- ✓ Partenaires d'exécution locaux

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'annexe B des présents termes de référence.

¹ Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement, à la page 163

A25

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité**. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants.

Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'annexe D des présents TdR.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	Notation	4 Durabilité	Notation
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

125

INTÉGRATION

Les projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact.²

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau PNUD Cameroun. Le bureau du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

CALENDRIER D'ÉVALUATION

L'évaluation durera au total 21 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	2 jours	
Mission d'évaluation	12 jours	
Projet de rapport d'évaluation	5 jours	
Rapport final	2 jours	

² Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

120

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'ÉVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

L'ÉVALUATEUR

Un évaluateur National. Il doit disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L'évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Le Consultant National posséder les qualifications suivantes :

- ✓ 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente
- ✓ Une connaissance du PNUD et du FEM ;
- ✓ Une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
- ✓ Des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; et
- ✓ Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets et plus spécifiquement dans les projets développement des chaînes de valeur avec un accent sur les principes d'accès et de partage des avantages
- ✓ Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM.
- ✓ Une bonne maîtrise du Français et de l'anglais est exigée.
- ✓ Capacité de rédaction attestée selon les standards nationaux, les plus élevés.
- ✓ Disponibilité à se déplacer dans des zones à risque et à travailler sur le terrain dans des conditions souvent difficiles.

Responsabilité du consultant National

- ✓ Examiner la documentation ;
- ✓ Utiliser les méthodes d'évaluation des meilleures pratiques dans la conduite de l'évaluation ;
- ✓ Compléter le tableau inscrit à l'annexe C de ce présent TdR ;
- ✓ Compléter le tableau de cofinancement inscrit à la section financement de ce présent TdR ;
- ✓ Diriger la rédaction et la finalisation du rapport initial pour l'évaluation finale ;
- ✓ Présenter l'avant-projet des résultats de l'évaluation et des recommandations ;

- ✓ Faire le briefing pour le bureau pays du PNUD et l'équipe de gestion de projet ;
- ✓ Faire une présentation des constatations faites sur le terrain une fois de retour de la mission de terrain ;
- ✓ Diriger la rédaction et la finalisation du rapport d'évaluation finale.

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

Le consultant National en évaluation est tenu de respecter les normes éthiques les plus élevées et doit signer un code de conduite (voir Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »

MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

Un/e consultant/e sera recruté/e sur la base des procédures de passation des marchés au PNUD.

- ✓ 40% du paiement total à la soumission du rapport initial d'évaluation ;
- ✓ 40% du paiement total à la livraison du projet de rapport d'évaluation ;
- ✓ 20% du paiement total à la livraison du rapport final d'évaluation.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont appelés à déposer leur candidature dans les bureaux du PNUD à Yaoundé avec mention suivante : « Eval_Final_Projets_ABS_2019 » au plus tard 14 jours après publication de l'Appel à candidature, adressé à Monsieur le Représentant Résident du PNUD/ Cameroun.

Les candidats intéressés devront inclure dans leurs propositions les éléments suivants :

A- Une offre technique

- Compréhension de la mission ;
- Une méthodologie détaillée de l'exécution de la consultation incluant le chronogramme indiquant les différentes échéances à partir de la date du démarrage de la mission, les dates de remise des livrables. Le PNUD disposera à chacune des étapes d'un maximum de cinq (05) jours ouvrables pour donner ses observations sur les livrables produits par le consultant
- Une lettre de motivation indiquant la disponibilité du consultant durant la période de l'évaluation (Novembre à Décembre 2019)
- Un CV du/de la consultant(e) ;
- Références de réalisation des missions similaires et contact des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment ;
- Disponibilité du/de la consultant(e) pendant les mois de Novembre à Décembre 2019.

B- Une offre financière

Cette offre sera négociable selon la disponibilité du budget prévu pour cette activité.

Le candidat présélectionné sera invité à soumettre deux rapports récents d'évaluation dont le candidat a été le principal auteur. Une courte entrevue est prévue pour la sélection finale.

PROCEDURE D'EVALUATION

L'évaluation des prestataires reposera sur la méthode d'analyse cumulative (méthode de notation pondérée). L'attribution du contrat est faite au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée comme suit :

- Adaptée/conforme/acceptable;
- Ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères techniques et financiers spécifiques à cet appel à candidatures.

Pourcentage des critères techniques : 70% ; Pourcentage des critères financiers : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% de réussite à l'évaluation technique seront pris en considération pour l'évaluation financière.

A- Critères techniques – 70% de l'évaluation totale – sur 100 points

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Qualification et expérience		
Expertise prouvée en nombre d'évaluation finale conduite dans le domaine des chaînes de valeurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de 2 évaluations conduites dans le domaine des chaînes de valeurs/ développement durable (20 pts) ✓ Autres (15 pts) 	20 pts
Avoir 10 ans d'expérience minimum dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes développés, économie rurale (soit en équipe ou individuellement)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ≥ 5 ans d'expérience dans la conduite l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes développés soit en équipe ou individuellement (15 pts) ✓ < 5 ans d'expérience dans la l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes développés soit en équipe ou individuellement (10 pts) 	15 pts
La clarté et la logique de la présentation de la méthodologie à utiliser pour obtenir les livrables attendus.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne présentation de la méthodologie avec le chronogramme et les activités (10 pts) ✓ Présentation vague sans détails des tâches à faire (7 pts) 	10 pts
Une connaissance technique et une expérience dans les domaines thématiques du PNUD, du FEM, avec une spécialisation correspondant au thème spécifique de l'évaluation, et aux sujets tels que la parité des sexes, l'approche basée sur les droits, et le renforcement de la capacité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance dans la thématique des , l'égalité du genre, les droits de l'homme et le renforcement des capacités (10 pts) ✓ Connaissances des autres thématiques du PNUD (5 pts) 	10 pts

Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les institutions multilatérales ou bilatérales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience de travail avec le SNU et les institutions multilatérales et autres ; (10 pts) ✓ Expérience de travail seulement avec le gouvernement, la société civile et les ONG internationales ; (5 pts) 	10 pts
Profil de l'évaluateur		
Être titulaire d'un BAC + 5 ou plus en Science Sociale, Economie publique /développement, Analyse et évaluation des projets ou autres diplômes similaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bac + 5 ou plus en science sociale, économie publique/développement, Analyse et évaluation des projets (15 pts) ✓ Diplôme inférieur au Bac + 5 (10 pts) 	15 pts
Bonne connaissance du domaine du Protocole de Nagoya dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, des ressources génériques et des ressources génériques traditionnelles sera un atout	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance du Protocole de Nagoya, etc... (20 pts) ✓ Connaissance d'un autre protocole relatif à la chaîne des valeurs (15 pts) 	20 pts

B- Critères financiers – 30% de l'évaluation totale

La formule suivante sera utilisée aux fins d'évaluation des propositions financières

$P = y(\mu/z)$ Dans laquelle :

- P = la proposition financière soumise à l'évaluation ;
- y = le nombre maximum de points pour la proposition financière ;
- μ = le montant de la proposition la moins-distante ;
- z = le montant de la proposition soumise à l'évaluation ;

ANNEXES [aux TdRs]

Annexe A [aux TdR]: cadre logique du projet (A prendre une fois le consultant recruté)

Annexe B [aux TdR] : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

- Formulaire d'information sur le projet du FEM, descriptif de projet et analyse du cadre logique ;
- Plan de mise en œuvre du projet ;
- Accords entre partenaires chargés de la mise en œuvre/de l'exécution ;
- Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des Conseils de projet, et des autres partenaires à consulter ;
- Sites du projet, avec présentation des visites suggérées ;
- Évaluation à mi-parcours et autres évaluations pertinentes ;
- Rapports annuels sur la mise en œuvre du projet ;
- Budget consacré au projet, ventilé selon les résultats et les produits ;
- Système de suivi du projet ;
- Données financières;
- Exemples de documents de communication relatifs au projet, c'est-à-dire communiqués de presse, brochures, documentaires, etc..



MZJ

Annexe C [aux TdR]: Questions d'évaluation

Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les plans nationaux sur les pratiques coutumières ainsi que la réglementation nationale en matière d'ABS ? Et qu'en est-il des objectifs stratégiques du FEM et du cadre d'intervention du PNUD ? 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ? 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Comment l'approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ? 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
<ul style="list-style-type: none"> Les résultats relatifs participation des communautés autochtones et locales, dans les chaînes de valeur conformes à l'ABS fondées sur les ressources génétiques (RG) et les ressources génétiques traditionnelles associées ont-ils été atteints ? 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Les ressources et les stratégies mises en œuvre étaient-elles réalistes, appropriées et adéquates pour permettre l'atteinte des résultats attendus ? 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">

<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les phases de planification et de mise en œuvre se sont-elles basées sur le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes ? 	•	•	•
Efficiency : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il utilisé les ressources de la manière la plus économe possible pour atteindre leurs objectifs ? 	•	•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la stratégie de partenariat avec les autres partenaires de MEO a influencé l'efficacité des initiatives de ce projet à travers des mesures de partage de frais et d'activités complémentaires ? 	•	•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il été mis en œuvre dans la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ? 	•	•	•
Durability : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet 	•	•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se ont-ils appropriés les résultats 	•	•	•
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de capacité des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre ? 	•	•	•

Annexe D [aux TdR] : Échelles de notations

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes	Notations de durabilité :	Notations de la pertinence
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Modérément satisfaisant (MS) 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants 1 Improbable (U) : risques graves	2 Pertinent (P) 1 Pas pertinent (PP) Notations de l'impact : 3 Satisfaisant (S) 2 Minimale (M) 1 Négligeable (N)
Notations supplémentaires le cas échéant : Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)		

Annexe E [aux TDR] : Formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation³

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à [lieu]le[date]

Signature : _____

Annexe F [aux TDR]: Grandes lignes du rapport d'évaluation⁴

- i. Page d'introduction :
 - Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
 - N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
 - Région et pays inclus dans le projet
 - Programme opérationnel/stratégique du FEM
 - Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
 - Membres de l'équipe d'évaluation
 - Remerciements
- ii. Résumé
 - Tableau de résumé du projet
 - Description du projet (brève)
 - Tableau de notations d'évaluation
 - Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
- iii. Acronymes et abréviations
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD⁵)
- 1 Introduction
 - Objectif de l'évaluation
 - Champ d'application et méthodologie
 - Structure du rapport d'évaluation
- 2 Description et contexte de développement du projet
 - Démarrage et durée du projet
 - Problèmes que le projet visait à régler
 - Objectifs immédiats et de développement du projet
 - Indicateurs de base mis en place [note : en fait 'indicateurs de référence établis']

³www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

⁴Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).

⁵ Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

- Principales parties prenantes
 - Résultats escomptés
- 3 Conclusions
(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés⁹)
- 3.1 Conception/Formulation du projet
- Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
 - Hypothèses et risques
 - Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
 - Participation prévue des parties prenantes
 - Approche de réplication
 - Avantage comparatif du PNUD
 - Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
 - Modalités de gestion
- 3.2 Mise en œuvre du projet
- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
 - Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
 - Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
 - Financement du projet :
 - Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)
 - Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles
- 3.3 Résultats des projets
- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
 - Pertinence (*)
 - Efficacité et efficience (*)
 - Appropriation par le pays
 - Intégration
 - Durabilité (*)
 - Impact
- 4 Conclusions, recommandations et enseignements
- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
 - Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
 - Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
- 5 Annexes
- TR
 - Itinéraire
 - Liste des personnes interrogées
 - Résumé des visites sur le terrain
 - Liste des documents examinés
 - Tableau des questions d'évaluation
 - Questionnaire utilisé et résumé des résultats
 - Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

⁹ Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d'explications sur les notations.

Annexe G [aux TdR]: Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____